

Arrêts de travail dans la Fonction Publique

Augmentation à 3 jours de carence,
baisse des indemnisations journalières des arrêts courts...

Etre malade ne doit en aucun cas être motif à sanction !

Dans le cadre de la préparation du Projet de Loi de Finances 2025, le premier ministre démissionnaire Gabriel Attal a transmis début septembre aux commissions des finances de l'assemblée nationale et du sénat, une série de pistes d'économie budgétaire.

Parmi les préconisations, il est envisagé, une fois de plus, de faire des économies aux dépens de la santé des agent-es de la fonction publique en s'attaquant aux dispositifs qui organisent leurs arrêts de travail.

Plutôt que d'analyser les causes des arrêts de travail et donc de s'attaquer aux conditions de travail des agent-es, les préconisations apportées consisteraient à faire payer une deuxième fois aux personnels la détérioration de leur état de santé **en augmentant notamment le délai de carence à 3 jours et faisant baisser les indemnisations journalières des arrêts courts.**

Il s'agit là encore d'une opération de stigmatisation des agent-es publics, mobilisant les pires clichés démagogiques sur les fonctionnaires. **Parler d'un alignement du public sur les règles existantes dans le privé est malhonnête. 70% des salarié-es du privé voient la perte de rémunération liée aux arrêts maladie de courte durée compensée par un accord collectif. C'est le cas également des trois jours de carence, qui sont loin d'être appliqués dans les faits pour l'ensemble des salarié-es du privé.**

Ces mesures condamneraient de fait les agent-es publics aux pires conditions du secteur privé, quand bien même notre fonction publique traverse une crise importante d'attractivité.



Durcir les conditions de prise en charge des agent-es malades, c'est aggraver leur état de santé, les exposant à des risques accrus de complications médicales, et au final rendre leur maintien au travail de plus en plus difficile.

C'est envoyer travailler des agent-es malades, en augmentant les risques de contamination de leurs collègues et des usager-ères.

Ces mesures envisagées constituent une aberration sanitaire, une injustice sociale, une tentative de récupérer sur le dos des agent-es les cotisations sociales que les gouvernements successifs dispensent aux employeurs-euses de payer.